Le National Disability Insurance Scheme (ou NDIS) (Régime national d'assurance invalidité) désigne le nouveau système de soutien aux personnes handicapées visant à leur permettre de mener une vie ordinaire. Le NDIS reconnaît que chacun a des besoins et des objectifs différents.

Qu'est-ce que le handicap psychosocial ?

Il s'agit du terme employé pour décrire les handicaps qui peuvent survenir en lien avec des problèmes de santé mentale. Bien que toutes les personnes ayant un problème de santé mentale ne fassent pas l'expérience d'un handicap psychosocial, celles qui y sont confrontées peuvent subir des conséquences graves et un désavantage social important. Les personnes atteintes d'un handicap important susceptible d'être permanent peuvent être éligibles aux aides du NDIS.

Qu'est-ce que la rémission ?

Dans le contexte de la santé mentale, la rémission est évoquée lorsque les personnes cherchent activement à s'impliquer dans la vie, malgré leurs problèmes de santé mentale.

Ce terme n'est pas synonyme d'une vie exempte de symptômes et de maladie mentale, ou des déficiences et des handicaps qui peuvent en résulter. Même lorsque les interventions ont un effet bénéfique sur les problèmes de santé mentale, de nouveaux épisodes peuvent survenir chez les personnes concernées. Cela peut entraîner des troubles fonctionnels et des handicaps psychosociaux, qui peuvent être épisodiques ou persistants, invalidants et durables.

La rémission consiste à atteindre un état optimal de bien-être personnel et social, selon la définition propre à chaque individu, lorsque l'on vit avec des problèmes de santé mentale ou dans le cadre de leur évolution.

À travers la conception et la mise en œuvre du NDIS, nous sommes déterminés à promouvoir des pratiques favorisant la rémission et porteuses d'espoir pour les participants atteints de handicap psychosocial.

En particulier, nous reconnaissons que l'espoir et l'optimisme jouent un rôle dans la rémission. Les engagements du NDIS :

Favoriser le choix et la prise de contrôle pour les participants

Le participant reste le meilleur juge concernant son parcours de rémission. Le soutien proposé comprend le développement des capacités individuelles pour favoriser une gestion autonome, notamment à travers le choix des aides et des sources d'aides.

Fournir les aides et les financements adaptés tout au long de la vie

La rémission est possible. Chaque parcours est individuel et il est essentiel de pouvoir bénéficier d'un soutien adapté selon les besoins à chaque étape pour évoluer vers la rémission.

Promouvoir l'indépendance et la participation économique et sociale

Le fait de s'impliquer dans la vie communautaire à travers l'activité sociale, l'éducation et l'emploi permet de gagner en résilience et de donner du sens à la vie. Le NDIS s'engage à financer les formes d'aides qui permettent aux participants d'accroître leur indépendance et leur participation économique et sociale.

Adopter une approche collective

Le soutien proposé dans le cadre du NDIS est axé sur le handicap, mais tourné vers la rémission. Il permet de mettre en place différentes formes d'aides en fonction des besoins.

Quel soutien le NDIS peut-il m'apporter ?

Le NDIS est le nouveau régime de soutien aux personnes atteintes d'un handicap psychosocial et vise à faire évoluer positivement votre vie quotidienne. Il contribuera à proposer des possibilités d'implication communautaire et apportera une sécurité dans le financement des aides, tout en offrant aux personnes davantage de choix et de contrôle dans la manière dont les aides sont fournies. La somme globale de financements disponibles pour diverses formes d'aides aux personnes handicapées atteindra presque le double de celle du précédent système d'ici 2019, date du déploiement complet du NDIS.

Quels sont avantages en termes de flexibilité ?

Le NDIS est conçu pour être flexible et répondre aux besoins individuels de chaque participant. Nous savons que les difficultés liées à la santé mentale se caractérisent souvent par des variations d'intensité (« épisodes »). Votre plan NDIS tiendra compte de ces changements en

mettant en place un budget flexible permettant d'augmenter ou de diminuer les aides selon les besoins.

Nous comprenons que la rémission est possible, même en présence de symptômes ou lorsque la personne traverse une crise. Dans ce contexte, la gestion flexible des aides joue un rôle crucial dans le parcours de rémission du participant.

Le plan personnalisé de chaque participant tient compte de ses objectifs et de la quantité d'aides financées dont il a besoin pour atteindre ces objectifs. Le participant et l'entité qui fournit l'aide concernée décident ensemble de la manière dont l'aide sera fournie. Ceci peut permettre d'utiliser davantage d'heures d'aide pendant une période de crise et moins d'heures lorsque la situation s'améliore.

Le plan personnalisé de chaque participant tient également compte des aides informelles (amis et famille) ainsi que des aides obtenues auprès de la communauté locale et d'autres systèmes publics. De cette façon, nous pouvons coopérer avec vous et avec les organismes communautaires afin de veiller à ce que les aides concernées continuent à répondre à vos besoins au fil du temps.

Comment le NDIS coopère-t-il avec d'autres systèmes ?

Le NDIS est conçu pour coopérer avec les services publics existants, y compris dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et du traitement spécifique des problèmes de santé mentale. Les personnes touchées par des problèmes de santé mentale ont souvent besoin d'aides provenant de différentes sources, notamment de la communauté, de la famille, des amis, de services locaux ou privés spécialisés dans la santé mentale ainsi que d'autres systèmes conventionnels. Le NDIS collabore étroitement et en partenariat avec ces autres systèmes d'aide, sans les remplacer.

Les systèmes de santé mentale peuvent ainsi coopérer avec les participants lorsqu'ils ont besoin d'une intervention clinique ou d'un traitement médical. Ils prennent en charge les troubles psychiatriques et les maladies mentales. Cette prise en charge comprend : tous les services médicaux et cliniques, notamment les consultations généralistes, le traitement des troubles mentaux par des psychiatres ou psychologues, les soins apportés dans le cadre d'une hospitalisation ou d'une admission en établissement privé, la réhabilitation, les médicaments et les produits pharmaceutiques.

Le système de santé est également responsable d'autres services liés à la santé tels que les soins dentaires, les consultations diététiques, la physiothérapie, les soins palliatifs et infirmiers. Les personnes et les familles jouent parfois également un rôle dans le financement des

services médicaux et cliniques, notamment en couvrant les frais qui ne sont pas ou partiellement pris en charge. Le NDIS ne couvre pas ces frais. Si nécessaire, une aide peut être apportée aux participants pour leur permettre d'accéder aux composantes adéquates du service dans le cadre de leur plan personnalisé.

Informations supplémentaires

Consultez le site Web du NDIS ou contactez-nous par téléphone : 1800 800 110* du lundi au vendredi

Pour les personnes ayant des troubles de l'audition ou de la parole

ATS : 1800 555 677

Service de relais téléphonique : 1800 555 727

Pour les personnes ayant besoin d'aide en anglais

TIS : 131 450

Rejoignez-nous sur Facebook/NDISAus

Suivez-nous sur Twitter @NDIS

*Les appels vers le 1800 sont gratuits depuis les lignes fixes. Les appels depuis les mobiles sont payants.

This page current as of
9 September 2020